

FRONT PATRIOTIQUE RWANDAIS RWANDESE PATRIOTIC FRONT

Memorandum soumis à Mr. Guy PEN^{NE}, Président du Senat Français par
Jacques BIHOZAGARA, membre du Front Patriotique Rwandais (FPR),
chargé de la Diplomatie - Zone Europe.

I Préambule

Depuis le 1er Octobre 1990, le Rwanda connaît une guerre civile dont le Front Patriotique Rwandais (FPR) a revendiqué la responsabilité. A la demande du gouvernement rwandais, la France, la Belgique et le Zaïre ont dépêché des militaires sur place, les uns pour intervenir aux côtés des forces gouvernementales, les autres pour protéger les ressortissants de leur pays, a-t-on dit. Alors que le Zaïre et la Belgique ont chacun retiré ses forces, le contingent Français y reste pour des raisons humanitaires jusqu'à la normalisation de la situation (voir déclaration du Président Francois MITTERAND, lettre de Mr. Roland DUMAS du 18 Juin 1991 à Mr. Jean-Paul CHALLOUD, Député de la Savoie, lettre de Mr. Pierre JOXE du 7 Mai 1991 à Mr. Jean-Paul CHALLOUD).

Cette normalisation qui est fonction des recommandations formulées par les pays amis du Rwanda dont la France est loin d'être atteinte. L'Accord de Cessez-le-feu signé le 29 Mars 1991 issu de ces recommandations a été torpillé par le régime en place qui est entrain de rechercher d'autres terrains d'entente pour prolonger ses chances de survie. Fort du soutien financier et militaire de certains pays, le régime du Président HABYARIMANA n'hésite pas à vouloir étendre sa propre guerre vers les pays voisins (voir dépêche de l'AFP du mois d'Aout 1991, conférence de presse du 13/8/1991 du FPR)

II LE FRONT PATRIOTIQUE RWANDAIS (FPR)

La genèse, le mobile qui a conduit à cette genèse ainsi que les objectifs du FPR sont consignés dans un document intitulé "LE FPR EN BREF". Ces objectifs sont détaillés dans un autre document qui fait son PROGRAMME POLITIQUE.

Les causes principales du recours aux armes ont été:

- L'institutionnalisation d'un système de discrimination ethnique et régionale sous une forme officielle appelée "QUOTA" privilégiant une région (région du Président) et une ethnie au détriment des autres.

- L'institutionnalisation d'un système d'apartheid caractérisé par la mention de l'ethnie sur la carte d'identité.

- La violation flagrante des droits de l'homme caractérisée par les éliminations physiques des opposants politiques, des opposants d'opinion (voir QUESTION D'ACTUALITE SUR LE RWANDA).

- Le maintien à l'exil de plus de 2.000.000 de réfugiés depuis 30 ans.

III EVOLUTION DE LA SITUATION DEPUIS LE DEBUT DE LA GUERRE

A SUR LE PLAN MILITAIRE

Le Front Patriotique Rwandais se bat sur le sol Rwandais depuis Octobre 1991 malgré les accusations provocatrices du Rwanda contre l'Uganda. Ces accusations ont un but précis: impliquer l'Uganda dans le conflit afin de s'attirer une intervention étrangère. C'est ce mensonge qui a été utilisé dès le début de la guerre et qui avait provoqué le renfort des forces zairoises et belges mais qui, heureusement pour le peuple rwandais, malheureusement pour le régime n'a pas fait long feu. Si le FPR n'occupe pas de grandes positions à l'intérieur du pays, c'est dans l'intérêt de la préservation de la population des mesures de répressailles de l'armée rwandaise.

D'autre part il abéit à sa stratégie qui privilégie la guerre mobile à une guerre conventionnelle trop coûteuse en vies humaines et innocentes, le cible étant les objectifs militaires.

B SUR LE PLAN DE LA SECURITE

a) Emprisonnements arbitraires:

Selon le Ministre de la justices du Rwanda, 7.999 présumés sympathisants du FPR sur 8.047 ont été libérés en Mars-Avril après 6 mois de détention sans causes préjudiciables. Auparavant le chiffre officiel avancé était de 1.566, la différence de 6.481 ayant été dissimulée pour des raisons inconnues. Le Rwanda n'a jamais voulu publier la liste des détenus.

b) Exécutions sommaires et Massacres organisés des Civils:

Dans son rapport du mois de Mars 1991, Amnistie Internationale fait état d'exécutions sommaires et de morts par tortures dans les prisons (Pasteur CYAFUBIRE Alfred de GAHINI).

Dans son article No 42 du 20 juin 1991, le Journal belge L'INSTANT a parlé du massacre en Janvier-Fevrier de 500-1000 civils de l'éthnie tusie BAGOGWE qui habitaient le Nord du Rwanda. Une source crédible qu'on ne peut pas citer pour des raisons évidentes de sécurité vient de nous faire parveni un bilan encore provisoire de cet holocauste avec des détails allant jusqu'aux circonstances de ces massacres.

Ces massacres viennent d'être confirmés par l'Ambassadeur du Rwanda à Bruxelles (voir les Journaux belges VERS L'AVENIR du 16/8/1991 et L'INSTANT).

D'autres massacres ont eu lieu à NGORORERO et dans le Lycée de RAMBURA (Village natal du Président HABYARIMANA), sans parler des civils des zones de combat tués cyniquement pour gonffler le bilan de victimes du FPR à présenter à la presse.

c) Attisation de la haine interéthnique

Le Journal KANGURA (surtout son No 6) est, sans aucun doute l'organe d'expression du régime en place. D'ailleurs ses sponsors appartiennent à la famille de l'épouse du Président HABYARIMANA. La radio rwandaise, les discours du Président, notamment en Kinyarwanda n'ont rien ménagé pour inciter la population à la vengeance et à la haine ethnique (voir CONCLUSIONS PRELIMINAIRES DE L'OBSERVATEUR JUDICIAIRE de la COMMISSION INTERNATIONALE DES JURISTES).

d) Emprisonnement et élimination physique des journalistes indépendants (voir Communiqué de Presse No.91/10 et Note du COMITE POUR LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET LA DEMOCRATIE AU RWANDA).

e) Suppression d'emploi des prisonniers libérés (voir lettre circulaire No 2101/06.18/0161/91 du Ministre de la Fonction publique; lettre 13.00/1175 du Ministre de l'Enseignement Primaire et Secondaire).

Ces personnes, privées de leur emploi, sont privées également de leur droit de libre circulation.

Pour eux, mieux vaut la prison que la quarantaine!

C SUR LE PLAN POLITIQUE

a) Cessez-le-feu/Négociations

Sur recommandations de l'OUA, de la CEE, du Parlement Européen, de la France et de la Belgique, quatre Sommets des Chef d'Etat de la région (Burundi, Uganda, Tanzanie, Zaïre, Rwanda) ont été tenus consecutivement à MWANZA (Tanzanie), GBADOLITE (Zaïre), ZANZIBAR (Tanzanie), DAR-ES-SALAAM (Tanzanie) entre Octobre et Février.

Tous les Sommets recommandaient aux belligérants le CESSEZ-LE FEU et le DIALOGUE POLITIQUE. Recommandations qui ont été soutenues par la communauté internationale.

La multiplication de ces rencontres est une résultante de l'intransigeance du gouvernement rwandais au dialogue avec l'opposition armée, privilégiant la solution militaire.

Un Accord sur le Cessez-le-feu arraché au dernier Sommet de Dar-es-Sallam fut signé à N'sélé, au Zaïre le 29/3/1991. Il préconisait entr'autre l'ouverture du dialogue dans les 15 jours suivant sa signature. Le régime en place à Kigali a fait tout pour retarder ce processus en obstruant la mission du Groupe d'Observateurs militaires (GOM). Entre-temps le recours aux renforts du KENYA, aux mercenaires n'a jamais cessé.

b) L'Ouverture au Multipartisme

Le multipartisme contre lequel le Président rwandais s'était déclaré au Sommet de LA BEAULE a été décrété à toute hâte et la constitution révisée, caressée dans le sens du poils pour protéger le régime.

Les élections sont prévues pour Juillet prochain. Entre-temps la guerre continue, l'état d'urgence est maintenu, le rapatriement des réfugiés n'a pas de calendrier, la presse libre est muselée (voir emprisonnement de 4 Journalists indépendants), le Front Patriotique Rwandais auteur de ces changements rapides est écarté du jeu. Les partis politique naissants expriment déjà leur inquiétude quant aux irrégularités dans lesquelles ils s'opèrent. (voir Lettre ouverte des partis du 10/7/1991 aux Député du Conseil National de Développement, lettre du 30/7/1991 au Ministre de l'intérieur, Communiqué de Presse du 31/7/1991 et Mémoire sur la Conférence Nationale).

IV POSITION DU FRONT PATRIOTIQUE RWANDAIS

La position du Front Patriotique Rwandais est inscrite dans un document intitulé "QUESTION D'ACTUALITE: MULTIPARTISME, ELECTIONS, NEGOTIATIONS".

Elle se résume en trois principaux points:

- le règlement du problème de la guerre et celui des deux armées qui doivent dégager un seul corps d'armée,
- la restauration et la garantie des liberté démocratique,
- la convention sur la gestion intérimaire et la formation d'un gouvernement intérimaire sur une base élargie.

Ce gouvernement intérimaire aura pour tâches particulières:

- la préparation et la réalisation du rapatriement de réfugiés,
- la mise en place des mécanismes de l'Unité Nationale,
- l'organisation et la convocation de la Conférence Nationale.

V POINTS DE CONVERGEANCE ENTRE L'OPPOSITION INTERNE ET L'OPPOSITION ARMEE (FPR)

- Arrêt de la guerre
- Conférence Nationale
- Gouvernement intérimaire

VI LE ROLE DE LA FRANCE

En dépêchant une délégation de haut niveau au Rwanda et dans la sous-région dès les premières heures de l'éclatement de la guerre, la France a prouvé qu'elle était profondément préoccupée par le retour à la paix au Rwanda.

En fustigeant des recommandations sur l'intervention des pays voisins du Rwanda dans la médiation entre les parties concernées, la France a également soutenu une solution régionale, garant d'un règlement définitif du conflit. Le FPR reconnaît également le soutien financier de la France soumis à l'OUA pour subvenir aux besoins du Groupe d'Observateurs militaires.

Cependant, le FPR se permet d'émettre des constatations suivantes face aux déclarations de certains milieux diplomatiques français:

- Le contingent français (même si elle ne participe pas aux opérations), met le régime en place en position de force. Cantonné à des positions stratégiques de la capitale, elle libère un nombre important de militaires rwandais sur le terrain, d'où espoir du régime à la victoire armée, d'où intransigeance et blocage du processus de pacification. X

- L'interview de l'Ambassadeur de France au Rwanda au Journal RWANDA RUSHYA No 9 du 1/8/1991 n'est pas de nature à rassurer le Front Patriotique et les pays voisins du Rwanda de la neutralité de la France dans cette crise. Il découle d'ailleurs de cette interview que les accusations incessantes du gouvernement rwandais contre l'Uganda tendent à provoquer celui-ci pour s'assurer de l'intervention directe de la France.

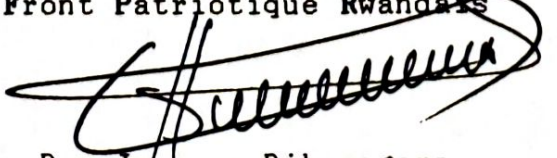
- Toujours dans sa déclaration, Mr. l'Ambassadeur dit que l'envoi et le maintien des militaires français est justifié par le souci de maintenir la paix et la stabilité dans la région.

Or les témoignages, et l'Ambassadeur du Rwanda à Bruxelles vient de le confirmer, fait état des massacres de nombreux civils par les militaires Rwandais et les milices populaires (± 365 à NGORORERO, 500-1000 à BIGOGWE). On sait qu'il y a des "instructeurs français" non loin de ces localités. De quelle paix et stabilité parle-t-on? X

- Enfin les changements actuels au Rwanda n'ont rien de particulier car l'Afrique et le monde entier sont entraînés dans un courant historique incontournable. Nous attendons de la France une attitude égale partout et toujours conciliante.

Fait à Paris le 29 Aout 1991

Front Patriotique Rwandais


Dr. Jacques Bihozagara
Chargé de la Diplomatie
- Zone Europe -